



PLAN DE ZONAGE de la municipalité d'INVERNESS
Plan 3 de 3

Légende		Affectations du sol	
Zones		Conservation	
A : Agricole	Limite municipale	Zones inondables	
AR : Agricole / résidentielle	Limite de propriété	Zone inondable (Rivière Bullard)	
F : Forestière	Ligne de lot	Zone inondable 2 ans (secteur Lac Joseph)	
I : Industrielle	Ligne de transmission d'énergie	Zone inondable 20 ans (secteur Lac Joseph)	
P : Public	Cours d'eau	Zone inondable 100 ans (secteur Lac Joseph)	
R : Résidentielle	Réseau routier		
R/C : Résidentielle / commerciale	Îlot déstructuré		
RT : Recréotouristique	Zone tampon (nouvel établissement d'élevage)		
Rr : Résidentielle en réserve			
V : Villégiature			

Règlement no : _____ Adopté le _____
 Authentifié par :
 Maire _____ Dir.-gén. _____

Echelle : 1 : 8 000	Dessiné par Olivier Ballard Laliberté	Révisions
Date : 8 décembre 2015	Vérifié et approuvé par Laval Dubois, urb.	
MRC DE L'ÉRABLE		Règlement no. _____
L'ÉRABLE TERRE DE CRÉATIVITÉ		Règlement no. _____
		Règlement no. _____
		Règlement no. _____
		Règlement no. _____
		Règlement no. _____
		Règlement no. _____
		Règlement no. _____

